

10^{ème} séminaire de droit du travail **La flexibilisation du travail**

Jeudi 6 février 2025
Aula D 67, Avenue du Premier-Mars 26,
Neuchâtel
13h15 à 17h45

Alors que désormais la conciliation entre vie privée ou familiale et vie professionnelle est considérée comme essentielle, et que la flexibilité des horaires et des lieux de travail est de plus en plus demandée, il s'agit pour les employeurs d'explorer les opportunités et les défis que cela représente.

Les modèles de temps de travail flexibles offrent des solutions prometteuses pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre, mais ils doivent être mis en œuvre dans le respect du cadre légal.

Jusqu'où l'employeur peut-il aller pour donner suite aux demandes de flexibilité de son personnel, comme la semaine de quatre jours ou la modulation des horaires ? Quels modèles de travail innovants existent et quelles sont les retours d'expériences ? Quelles évolutions légales pouvons-nous anticiper à court terme ? C'est ce que nous vous proposons de discuter lors de notre prochain séminaire de droit du travail.

A l'issue de cette après-midi, nous aurons le plaisir de vous inviter à partager un apéritif afin de fêter la 10^e édition de notre séminaire de droit du travail.

Programme

Dès 13h15 **Accueil des participants**

13h30 **Mot de bienvenue**
Mike Pessotto, Président HR Neuchâtel

White Paper : La liberté pour attirer la main d'œuvre. Les actifs veulent plus de flexibilité
Ardian Laha, MLaw, CAS, Collaborateur du service juridique SwissStaffing

Evolution des dispositions de la loi sur le travail en matière de durée de travail et perspectives
Deborah Balicki, Juriste, Cheffe suppléante du secteur Conditions de travail et Protection des travailleurs au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne

Temps de travail et du repos
Roxane Zappella, juriste, titulaire du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales, directrice FER Neuchâtel et Régime de Bosset, avocate, service juridique CNCI, Neuchâtel

Questions

15h15 **Pause**

15h45 **La modulation de l'horaire de travail, annualisation du temps de travail et horaire flexible**

Pascal Moesch, avocat spécialiste FSA en droit du travail, Neuchâtel

Télétravail

Aurélien Witzig, docteur en droit, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel

Questions

Table ronde sur les modèles de travail atypique : Présentation des modèles et retour d'expériences

Top sharing: Aurélie Planas, Co-directrice CSP, Neuchâtel

Semaine de quatre jours : Leila Schwab, Présidente du Village Elargi

Horaire à temps partiel annualisé : Mathieu Piguet, Responsable service juridique et formations CVCI, Lausanne

Flexibilisation des horaires : Noélie Valentin, Responsable Attractivité & Promotions des Métiers, Département des Ressources Humaines, Manufacture des Montres Rolex SA

17h45 **Fin du séminaire**

Apéritif (sur inscription)

Lieu (à choix)

- **En présentiel :** Avenue du Premier-Mars 26, à Neuchâtel, Aula D 67 (2^{ème} étage)
- **Par visioconférence via Webex** (si le nombre de participants le permet. Le cas échéant le lien de connexion sera transmis quelques jours avant la manifestation)

Inscription

Délai : 1 février 2025

Inscriptions en ligne sur le site de HR Neuchâtel : <https://www.hr-neuchatel.ch/google-forms-2-fr13240.html>

Finance d'inscription

CHF 100.- pour les membres de HR Neuchâtel, de la CNCI, de la FER Neuchâtel et de l'AIP

CHF 150.- pour les non-membres

L'inscription sera confirmée par courriel. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.

Responsables de la manifestation

Régine de Bosset, avocate, service juridique CNCI: regine.debosset@cnci.ch 032 727 24 27

Roxane Zappella, directrice FER Neuchâtel : roxane.zappella@fer-ne.ch 032 727 37 16